



## Le médecin du travail *peut vous aider*

### → Il peut proposer :

- un aménagement
- une affectation temporaire sur un autre poste

**En cas d'incompatibilité travail et grossesse, sous certaines conditions, possibilité de suspension du contrat de travail par un arrêt de travail.**

**Informez votre médecin du travail le plus tôt possible !**



### Depuis 2001, le Code du travail prévoit que :

«Les femmes enceintes et les femmes allaitantes ne peuvent être affectées ou maintenues à des postes de travail les exposant à des agents avérés toxiques pour la reproduction.»

(Code du travail, art. D.4152-10)

(Travaux interdits : art. D4152-6./7./9)

(Mesures de précaution : art. D4152-3./5./8./12./29)

### Le Code de Sécurité Sociale prévoit :

par l'ordonnance n°2001-173 modifiée du 22 février 2001 une prise en charge financière des femmes enceintes dispensées de travail sous certaines conditions (Code de la sécurité sociale, art. L.333-1).

## Adresses *utiles*

- **Votre service de santé au travail :**  
SMINOV  
28, boulevard Jean Yole - 85300 Challans  
Tél. 02 51 68 16 54
- **Votre médecin traitant**
- **Inspection du travail :**  
La Roche sur Yon  
Tél. 02 51 45 21 00
- **Centre de planification familial (planning familial) :**  
Tél. 02 51 49 50 50

## Liens *internet*

- [sminov.org](http://sminov.org)
- [ameli.fr](http://ameli.fr)
- [legifrance.fr](http://legifrance.fr)



## Bébé à venir ou en projet

*Vivre votre grossesse en toute tranquillité*

- Protégez votre santé
- Informez-vous sur les risques professionnels
- Améliorez votre qualité de vie

L'équipe santé travail est là pour vous informer.



*Vivre votre grossesse en toute tranquillité*

Tessier communication de 1986 au 0202020203



# Quelques risques professionnels

Soyez vigilante...  
Prévenir, c'est anticiper !

→ De nombreux secteurs d'activité peuvent présenter des risques pour une éventuelle grossesse :



- Imprimerie
- Garage
- Pressing
- Entretien des espaces verts
- Industrie chimique et plasturgie
- Laboratoire recherche développement
- Peinture
- Entreprise de nettoyage
- Pompes funèbres
- Travail de nuit
- Conduite PL
- Conduite d'engins, caristes...
- Industrie agro-alimentaire...
- ...



Faites le point sur les risques potentiels.

# Êtes-vous exposée aux produits chimiques ?

→ Repérez les produits dangereux : lisez les étiquettes !

Certains agents sont toxiques pour :					
La fertilité		La reproduction		L'allaitement	
<b>T</b> Toxique R60 Peut altérer la fertilité	<b>DANGER</b> H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus	<b>T</b> Toxique R61 Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	<b>DANGER</b> H360 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus	<b>Xn</b> Nocif R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel	<b>DANGER</b> H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel
<b>Xn</b> Nocif R62 Risque possible d'altération de la fertilité	<b>ATTENTION</b> H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus	<b>Xn</b> Nocif R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant	<b>ATTENTION</b> H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus		



Tout produit même non étiqueté est potentiellement dangereux :

**Restez prudente !**



# Situations dangereuses ?

→ Rayonnements ionisants

→ Travail de nuit



→ Vibrations :

- conduite d'engins, chauffeur PL...



→ Risques physiques :

- manutention lourde répétée...

→ Ambiances thermiques

→ Risques biologiques / infectieux :

- contacts toxoplasmose, rubéole, cytomégalovirus...  
(exemples : milieu de soins, crèche, animalerie, vétérinaire...)



Pensez à vérifier vos vaccinations et votre immunité.



Un doute, une question...

**Parlez-en à votre médecin du travail**

Vivre votre grossesse en toute tranquillité